

RECOMMANDATIONS GENERALES METIER TECHNIQUE

Dans le contexte actuel de pandémie de COVID-19 l'employeur doit prendre des précautions particulières afin de préserver la santé et la sécurité des agents. Les conseils proposés par le CDG 72 sont établis en l'état actuel des connaissances scientifiques et légales, ils ne soustraient pas l'Autorité Territoriale à l'obligation d'évaluer les risques professionnels et mettre en place des mesures de prévention spécifique à chaque tâche de travail.

Quels sont les risques de transmission du COVID-19 ?







La maladie se transmet par les **gouttelettes** (sécrétions projetées invisibles lors d'une discussion, d'éternuements ou de la toux). On considère donc qu'un **contact étroit avec une personne malade est nécessaire pour transmettre la maladie** : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre lors d'une discussion, d'une toux, d'un éternuement ou en l'absence de mesures de protection.

Un des autres vecteurs privilégiés de la transmission du virus est le **contact des mains non lavées souillées** par des gouttelettes. C'est donc pourquoi les gestes barrières et les mesures de distanciation sociale sont indispensables pour se protéger de la maladie.



- 1 Face à face pendant au moins 15 minutes
- 2 Par la projection de gouttelettes

Mesures barrières à respecter

Maintenir une distance d'au moins un mètre entre les personnes	
Se laver soigneusement et régulièrement les mains avec de l'eau et du savon et les essuyer avec des papiers à usage unique de préférence. En l'absence de point d'eau, utiliser une solution hydroalcoolique.	
Aérer régulièrement (toutes les 3 heures) les pièces fermées, pendant quinze minutes et désinfecter régulièrement les objets manipulés et les surfaces	
Se saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades.	
Se couvrir la bouche et le nez avec le pli du coude ou avec un mouchoir à usage unique en cas de toux ou d'éternuement	
Se moucher et ne cracher que dans des mouchoirs à usage unique, que l'on jette immédiatement à la poubelle.	
Éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche. Ne pas toucher son visage avec des mains non lavées, ou des gants qui peuvent être sales. (Eviter de porter des gants : ils donnent un faux sentiment de protection)	
En complément des gestes barrières port du masque obligatoire <i>Adaptation possible selon le protocole du 31/08/2020</i>	

La démarche menée par l'employeur doit conduire à :

- **Eviter les risques d'exposition au virus**
- **Evaluer les risques qui ne peuvent être évités**
- **Privilégier les mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle**

Recommandations au vu des tâches exécutées

Trajet de la maison au travail / du travail à la maison

- ↳ Limiter l'utilisation des transports en commun
- ↳ Limiter l'utilisation de vélos partagés, véhicules partagés, etc.
- ↳ Si vous venez au travail à vélo, en trottinette électrique ou à pied, respecter une distance d'au moins un mètre entre les personnes
- ↳ Port du masque obligatoire dans les transports en commun (train, tram, bus)
- ↳ Nettoyer et aérer régulièrement son véhicule
- ↳ Se laver les mains avant de quitter son domicile et en rentrant à son domicile après le travail



Utilisation de locaux communs / Circulation sur le lieu de travail

- ↳ **Se laver les mains en arrivant et en quittant son lieu de travail**
- ↳ Eviter l'arrivée simultanée des agents
- ↳ Éviter l'utilisation des ascenseurs
- ↳ Laisser au maximum les portes ouvertes afin de limiter le contact avec les poignées
- ↳ Aérer les espaces de travail 15 minutes en début de poste et répéter cette opération toutes les 3 heures
- ↳ Eviter ou limiter au maximum les croisements entre agents
- ↳ Définir un plan de circulation pour les travailleurs ainsi que pour les visiteurs
- ↳ Mettre en place dans la mesure du possible un sens unique de circulation et un marquage lisible au sol
- ↳ suspendre l'utilisation des fontaines à eau / Fournir des bouteilles d'eau individuelles
- ↳ Limiter le nombre d'agents dans les locaux sociaux (réfectoire, salle de repos etc.) et y maintenir 1 mètre minimum entre les individus,
- ↳ Organiser des horaires échelonnés pour les pauses
- ↳ Lors de la pause méridienne, les agents devront utiliser exclusivement de la vaisselle individuelle pour la prise des repas
- ↳ Se laver les mains avant et après manger, avoir consommé une boisson chaude, fumé, vapoté...
- ↳ Nettoyer à l'aide de lingettes les équipements à usage collectif avant et après chaque utilisation
- ↳ Se laver les mains avant et après utilisation des équipements à usage collectif
- ↳ Afficher les protocoles de nettoyage des équipements à usage collectif (vestiaires, micro-ondes, tables, chaises, frigo, évier, sanitaires...)



Utilisation des vestiaires et des sanitaires

- ↳ Limiter le nombre de personnes présentes en même temps dans les vestiaires (planning d'utilisation, roulement, nombre maximum de salariés présents en même temps etc.)
- ↳ Respectez la distanciation sociale dans les vestiaires et les sanitaires, même lorsque les agents entrent et sortent des vestiaires
- ↳ Espacer les armoires de vestiaire d'1 mètre
- ↳ Organiser une prise de poste échelonnée pour limiter les croisements entre agents
- ↳ Se laver les mains avant et après l'utilisation des toilettes et des vestiaires
- ↳ Utiliser du papier pour se sécher les mains ; supprimer l'utilisation de sèche-mains électriques et des serviettes à usage collectif
- ↳ Prévoir un nettoyage approfondi et une aération à intervalles réguliers des sanitaires et vestiaires
- ↳ Faire nettoyer la douche par la personne qui vient de l'utiliser
- ↳ Les vestiaires doivent comporter une armoire double compartiment afin d'éviter les contaminations croisées
- ↳ Les tenues de travail doivent être lavées quotidiennement à une température minimale de 60°C.
- ↳ L'entretien des tenues de travail est pris en charge par la collectivité, il est recommandé de ne pas rapporter les tenues de travail au domicile de l'agent. Si l'entretien n'est pas encore réalisé par la collectivité, enlever sa tenue sur son lieu de travail, la mettre dans un sac plastique fermé pendant minimum 12h. La nettoyer 30 min à 60°C sans mélanger avec du linge de maison.



Procédure d'habillage-déshabillage :

↳ **Consignes d'habillage :**

1. Mettre ses vêtements de travail, attention à ne pas mélanger ses vêtements de ville avec les vêtements de travail (vestiaire double compartiment)
2. Se laver les mains
3. Port du masque et visière : se laver les mains et positionner le masque puis la visière
4. Mettre les autres EPI en fonction de la tâche (Gants, casque, protection anti bruit...)



Se laver les mains chaque fois que l'on enlève un EPI : gants, lunettes, combinaison, masque, etc.

↳ **Consignes de déshabillage :**

1. Si port de gants : les enlever en suivant les procédures INRS ci-dessous en fonction du type de gants
2. Se laver les mains
3. Enlever casque, lunettes, visière, masque, ...etc. et désinfecter chaque EPI réutilisable
4. Enlever sa tenue de travail
5. Se laver les mains
6. Mettre sa tenue de ville



Comment retirer ses gants réutilisables de protection chimique et/ou biologique ?



Comment retirer ses gants jetables ?

Recommandations générales

Organisation du travail :

- ↳ Réduire les situations de travail en proximité directe
- ↳ Organiser l'activité de façon à conserver une distanciation d'au moins 1 mètre tout en restant si possible à portée de vue et de voix de son collègue
- ↳ Limiter au maximum les contacts avec les usagers (distance d'au moins 1 m pour des échanges de moins de 15 min)
- ↳ Conserver les mêmes équipes/ binômes autant que possible
- ↳ Porter un masque de type FFP1, chirurgical ou alternatif de type 1. Choisir le type de masque en fonction des tâches et des risques de rupture de distanciation.
- ↳ Des visières (ou écrans faciaux) peuvent également être proposées, en complément du masque.
- ↳ S'assurer que les lieux/plannings d'intervention des agents en position de travailleur isolé sont connus et accessibles en cas d'accident et qu'une personne reste en contact régulier pour s'assurer du bon déroulement des interventions. S'assurer que les agents disposent d'un moyen d'alerte fonctionnel en cas d'accident
- ↳ Baliser l'ensemble des chantiers afin d'en interdire l'accès au public et aux personnes non indispensables
- ↳ Supprimer ou limiter au maximum les réunions et temps d'échange en présentiel
- ↳ Communiquer les consignes de préférence par téléphone, SMS, e-mail
- ↳ Fournissez des bouteilles d'eau individuelles en nombre suffisant (trois à quatre litres/ jour par personne en hiver, plus en été) repérées avec le nom de chaque agent apposé dessus.
- ↳ Sensibiliser les agents et afficher les recommandations (mesures barrières, lavage des mains, nouvelles mesures organisationnelles etc.)



Mise à disposition des agents les moyens d'hygiène nécessaires :

- ↳ Savon liquide /gel hydroalcoolique / essuie mains à usage unique
- ↳ Bidons d'eau (au moins 5 litres) pour se laver les mains dans les véhicules et sur les chantiers
- ↳ Sacs-poubelle hermétiques
- ↳ Lingettes désinfectantes normes EN 14476 ou produits détergents pour nettoyer les matériels, véhicules et outils



Utilisation des équipements :

- ↳ Privilégiez les outils et **matériels individuels**, si possible les identifier avec le nom de l'agent
- ↳ **Proscrire l'utilisation du souffleur thermique**, du balai et de jet haute pression
- ↳ **Utiliser des tuyaux sans jet puissant** qui limitent les pulvérisations de fines gouttes



- ↳ Utiliser des moyens d'aide à la manutention pour éviter le travail à plusieurs (aide mécanique pour le transport de charges lourdes, diable, transpalettes, chariot etc.)
- ↳ Nettoyer les outils, matériels en début et fin de poste et à chaque changement d'utilisateur
- ↳ Se laver les mains ou se les frictionner avec du gel hydro alcoolique avant et après l'utilisation de matériels et d'outils partagés



Un risque peut en cacher un autre ! Assurez-vous que l'attention portée au risque de transmission du covid-19 ne conduise pas à occulter ou réduire l'attention portée aux autres risques professionnels (risque routier, chimique, machines, chutes de hauteur...)

Utilisation des véhicules

- ↳ Privilégier une organisation avec une seule personne par véhicule
- ↳ Limiter la multiplicité des chauffeurs sur un même véhicule
- ↳ **Port du masque obligatoire dans les véhicules occupés par plusieurs agents**
- ↳ Nettoyer et désinfecter le poste de conduite et les clés à chaque changement de conducteur et l'ensemble du véhicule en cas de passager. : utiliser lingette ou lavette jetable imprégnée de spray : volant, ceinture de sécurité, levier de vitesses, divers accessoires, poignées intérieures et extérieures etc.
- ↳ Mettre à disposition de quoi se laver les mains (bidon d'eau, savon, papier essuie mains) et une solution de gel hydroalcoolique dans le véhicule
- ↳ Aérer régulièrement le véhicule
- ↳ Ne pas laisser d'effets personnels dans le véhicule (lunettes, sacs...)
- ↳ Faire respecter les interdictions de fumer, boire et manger dans les véhicules.



Recommandations spécifiques voirie / propreté urbaine

Le Haut Conseil de la Santé Publique recommande :

- ↳ De ne pas mettre en œuvre une politique de nettoyage spécifique ou de désinfection de la voirie dans le contexte de l'épidémie de COVID-19 ;
- ↳ De continuer d'assurer le nettoyage habituel des voiries et du mobilier urbain avec les équipements de protection habituels des professionnels ;
- ↳ **De ne surtout pas employer d'appareils pouvant souffler** des poussières des sols de type souffleurs de feuilles.
- ↳ D'utiliser l'eau destinée à la consommation humaine du réseau public pour les usages d'hygiène publique (nettoyage des espaces publics, des véhicules etc.) ainsi que l'irrigation et l'arrosage des espaces verts urbains et les alimentations des bassins et fontaines.

Gestion des déchets / poubelles :

- ↳ Ne pas récupérer le contenu des poubelles manuellement
- ↳ Prévoir des liens pour fermer les sacs poubelles
- ↳ Collecter tous les sacs et les remplacer par des neufs
- ↳ Ne pas écraser les sacs pour éviter la mise en suspension de particules
- ↳ Ne pas ramasser de déchets / dépôts sauvages manuellement, utiliser des pinces à déchets, des pelles à longs manches etc.



Recommandations spécifiques livraison

- ↳ Rédiger et transmettre au préalable les consignes de livraison
- ↳ Afficher les consignes de livraison à l'entrée du site
- ↳ Matérialiser une zone de dépose des livraisons (marquage au sol)
- ↳ Faire déposer la livraison dans la zone définie
- ↳ Attendre que le livreur s'écarte d'une distance de 2 mètres de la zone de livraison avant de récupérer la livraison
- ↳ Ne pas demander de signature ou remplacer la signature par un autre dispositif d'accusé de réception de la marchandise (prise de photo, envoi d'un email ou sms)
- ↳ Laisser si possible le matériel livré 12 h au repos
- ↳ Si ce n'est pas possible, désinfecter la surface en contact direct avec le livreur
- ↳ Pour des opérations de réception de marchandise récurrentes, mettre à jour le protocole de chargement/déchargement existant



Intervention d'entreprise extérieure

En cas d'intervention d'une entreprise extérieure le **plan de prévention** doit être mis à jour afin de prendre en compte les mesures de prévention spécifiques aux risques liés au COVID-19.

Vérifier

- ↳ S'assurer de l'approvisionnement permanent des consommables permettant de respecter les consignes : masques, produits d'entretien et de désinfection, gel hydroalcoolique pour les mains, kit de nettoyage habituel des mains (savon, moyen de séchage), etc. et indiquer les points où ils sont disponibles
- ↳ Vérifier le respect des consignes et des gestes barrières
- ↳ Vérifier la présence d'affiches rappelant les gestes barrières et les règles de distanciation physique
- ↳ Procéder à des retours et partages d'expérience des aléas de la journée pour adapter les procédures et mesures initialement prévues



Prise en charge d'une personne sur le lieu de travail qui présente les symptômes

Toute personne symptomatique (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires) ou ayant été en contact avec une personne positive au COVID-19 **ne doit pas se rendre sur son lieu de travail.**

En cas de contact sur mon lieu de travail avec du public ou un collègue symptomatique suivre ces recommandations.

- ↳ **J'isole la personne symptomatique,**
- ↳ Je lui fournis un masque de protection chirurgical, la rassure et lui explique la nécessité d'en porter un,
- ↳ Si l'état de santé de la personne ne présente pas de signes de gravité apparents, inviter la personne à rentrer à son domicile et à prendre contact avec un médecin,



Attention si la victime a du mal à respirer et/ou fait un malaise

Faire appel à un SST

Mettre la personne au repos

Appeler le 15 - Téléchargez la fiche secourisme et covid-19 : [cliquez ici](#).

Après la prise en charge de la personne :

- ↳ J'informe **mon responsable de service** que je suis symptomatique ou que j'ai été en face à face avec une personne symptomatique.
- ↳ Je préviens **le service de santé au travail** et je suis ses consignes, y compris pour l'hygiène du poste de travail et le suivi des agents. [Télécharger la fiche entretien des locaux et covid-19](#)

Ressources

- ↳ [Protocole-national-de-déconfinement](#)
- ↳ [INRS](#)

En bref !



Je respecte les gestes barrières et la distanciation physique avec mes collègues et le public



Je n'oublie pas les autres risques et respecte les procédures de sécurité habituelles



Je désinfecte le matériel utilisé collectivement et me lave les mains régulièrement



Si je travaille seul j'échange régulièrement avec mes collègues et/ou ma hiérarchie



Je respecte le port des EPI et je change de tenues de travail tous les jours



J'alerte ma hiérarchie si je suis témoin d'une situation dangereuse



Je ne viens pas au travail si j'ai des symptômes (sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires...)